

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 11 décembre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ayant assuré la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2013, un récapitulatif des travaux qu'il a menés a été établi sous ma direction à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Mark Lyall Grant



**Annexe à la lettre datée du 11 décembre 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant le mois de juin 2013 sous la présidence
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Introduction

En juin 2013, sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Conseil de sécurité a tenu au total 20 réunions, dont 3 séances privées et 4 réunions thématiques. Quatre résolutions et deux déclarations de la présidence ont été adoptées et huit déclarations à la presse publiées.

Afrique

Sanctions contre le Libéria

Le 13 juin, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations plénières pour examiner la question des sanctions contre le Libéria. Le Représentant permanent du Pakistan, Masood Khan, a présenté un exposé sur ce sujet au Conseil en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria. Il a expliqué que le Groupe d'experts, dont le mandat avait été prorogé par le Conseil dans sa résolution 2079 (2012), avait continué à enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes et les attaques transfrontalières, notamment sur les nouveaux problèmes de sécurité qui se posent à la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone. Le Groupe d'experts a fait le point sur les activités et sur les actifs des individus visés par les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs. Il a constaté que l'inefficacité des bureaux régionaux constituait un obstacle de taille à la bonne mise en œuvre du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley; que le contrôle exercé par le Gouvernement sur le secteur de l'or demeurait défaillant, mais que rien n'établissait que les revenus générés par l'industrie aurifère avaient directement servi à l'achat d'armes; que les mines d'or isolées étaient cependant toujours utilisées comme lieux de réunions et comme caches d'armes par les groupes armés; que les conflits persistaient entre les populations locales et les entreprises commerciales dans le secteur de l'huile de palme; enfin, que le Gouvernement n'avait pas mis fin à la pratique irrégulière et illégale d'octroi d'autorisations pour usage privé, ce qui pouvait générer de l'instabilité. Les membres du Conseil ont estimé que l'embargo sur les armes devait rester en vigueur, étant donné la persistance des menaces d'attaques transfrontières, l'absence de législation adaptée et l'incapacité du Gouvernement à procéder au marquage des armes. Ils ont également décidé d'examiner la question des sanctions ciblées après la remise par le Groupe d'experts de son rapport final.

Libye

Le 18 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Tarek Mitri, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation en Libye. De son côté, le Représentant permanent du Rwanda, Eugène-Richard Gasana, a rendu compte au Conseil des travaux du Comité des sanctions concernant la Libye.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que la situation en Libye était devenue plus précaire depuis la présentation de son dernier exposé au Conseil en mars. Il a expliqué que les flambées de violence qui avaient éclaté à Benghazi les 8 et 15 juin, la proclamation par le Conseil transitoire de Cyrénaïque d'une région fédérale dans l'est de la Libye le 1^{er} juin, et le siège des ministères gouvernementaux par les brigades révolutionnaires qui avait débouché sur l'adoption de la loi d'isolement politique le 5 mai, étaient autant de faits attestant des immenses difficultés que le gouvernement du Premier Ministre Ali Zeidan et la Libye devaient affronter sur la voie de la transition démocratique.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a en outre souligné que la probabilité croissante d'affrontements violents entre les forces gouvernementales et les brigades révolutionnaires, les risques que l'application de la loi d'isolement politique faisaient peser sur la réconciliation nationale et la situation extrêmement préoccupante des quelque 8 000 prisonniers détenus pour des raisons liées au conflit montraient à quel point il était urgent d'adopter une loi relative à la justice transitionnelle fondée sur la recherche de la vérité, l'établissement des responsabilités et la réparation des préjudices. Il a précisé que le Congrès général national était actuellement saisi d'un projet de loi en ce sens et que la MANUL continuait à fournir des conseils quant à la portée et à l'application du texte.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a également souligné que les difficultés que connaissait le pays étaient sans doute le legs de décennies marquées par l'autoritarisme, le dysfonctionnement des institutions et la confusion des normes politiques. Il a ajouté avoir lui-même plaidé à de nombreuses reprises pour le lancement d'un dialogue politique national qui permette de parvenir à un consensus sur les priorités à fixer pour la période de transition. Il a indiqué que la MANUL était prête à apporter son concours si le Gouvernement libyen en faisait la demande. Il a expliqué que la Mission continuait également à offrir conseils et assistance dans le cadre de la rédaction de la nouvelle constitution, encourageant notamment l'adoption de mesures spéciales visant à renforcer la participation des femmes au sein de l'Assemblée constituante.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que le rôle de la MANUL en Libye avait donné lieu à une controverse en Libye après l'adoption de la résolution [2095 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, d'aucuns soupçonnant la communauté internationale de visées interventionnistes, d'autres réclamant une présence renforcée des Nations Unies dans le pays. Le Représentant spécial a souligné qu'il fallait s'efforcer de dissiper les idées fausses et les faux espoirs quant au rôle de l'Organisation des Nations Unies.

M. Gasana a rendu compte aux membres du Conseil des activités menées par le Comité des sanctions concernant la Libye et par le Groupe d'experts sur la Libye depuis l'adoption par le Conseil en mars de la résolution [2095 \(2013\)](#). Il a fait le

point sur l'action du Groupe d'experts chargé de contrôler le respect des mesures d'embargo sur les armes, de gel des avoirs et d'interdiction de voyager, et a notamment évoqué la situation d'Aïcha Kadhafi, qui a quitté l'Algérie pour Oman.

Lors des consultations privées, tous les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'évolution de la situation en Libye, notamment en ce qui concerne la sécurité, le climat politique et la situation des détenus. Ils ont convenu qu'il était urgent que le Gouvernement constitue des forces de sécurité efficaces, procède à la démobilisation et à la réintégration des membres des brigades révolutionnaires, lutte contre les extrémistes, améliore la sécurité de ses frontières méridionales et combatte la prolifération des armes. Ils ont également déploré la sévérité de la loi d'isolement politique et l'incidence qu'aurait son application sur la transition politique libyenne. Ils se sont dits inquiets de voir que la situation des quelque 8 000 personnes détenues pour des raisons liées au conflit ne s'était pas améliorée et que la MANUL avait constaté que des actes de torture avaient été commis. Tous les membres du Conseil ont estimé que la communauté internationale et la MANUL avaient un rôle crucial à jouer pour appuyer les efforts de consolidation de l'État libyen.

Dans une déclaration à la presse concernant la Libye publiée le 20 juin (SC/11042), les membres du Conseil se sont vivement inquiétés du sort des milliers de personnes qui sont détenues arbitrairement en dehors de toute procédure régulière et en dehors de l'autorité de l'État.

Mali

Dans une déclaration à la presse publiée le 19 juin (SC/11040), les membres du Conseil de sécurité se sont réjouis de la signature, par le Gouvernement provisoire du Mali, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad à Ouagadougou le 18 juin 2013, de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali. Ils ont estimé que cet accord ouvrait la voie à la tenue de l'élection présidentielle sur tout le territoire et instituait un cadre propice à des pourparlers associant l'ensemble des communautés du nord du Mali, constituant ainsi un pas important vers une paix et une stabilité durables dans le pays. Ils ont demandé aux groupes du nord du Mali qui n'étaient pas signataires de l'accord mais qui avaient rompu tout lien avec les groupes terroristes de s'engager inconditionnellement à appliquer l'ensemble des dispositions de l'accord.

Le 25 juin, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations plénières sur la situation au Mali. Lors de la séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Albert Koenders, du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Ameerah Haq. Le Ministre des affaires étrangères par intérim du Mali, Tiéman Hubert Coulibaly, a également fait une déclaration.

Dans son exposé au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait le point sur les conditions de sécurité, le processus de médiation et de réconciliation (notamment l'accord préliminaire récemment conclu à Ouagadougou), les préparatifs des élections, la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de

la paix a affirmé que son département s'efforçait d'assurer une continuité sans heurt entre la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et la MINUSMA. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a déclaré que son département travaillait à fournir des rations aux contingents, du carburant pour les véhicules et des bureaux et des logements. Pour sa part, M. Coulibaly a annoncé que de remarquables progrès avaient été faits sur le plan de la sécurité et sur le plan politique, et exhorté le Conseil à autoriser le transfert d'autorité de la MISMA à la MINUSMA.

Lors des consultations, les membres du Conseil ont décidé à l'unanimité qu'il fallait procéder au transfert d'autorité entre la MISMA et la MINUSMA au 1^{er} juillet, comme le prévoyait la résolution 2100 (2013). Certains membres ont exprimé des inquiétudes quant à l'état de préparation des troupes de la MISMA et au calendrier de l'élection présidentielle, tandis que d'autres ont également souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme au Mali.

Sahel

Le 26 juin, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations plénières sur la situation dans la région du Sahel. Dans l'exposé fait au Conseil pendant la séance publique, l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région, Romano Prodi, a présenté la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il a expliqué qu'il s'agissait d'une stratégie «4X4», fondée sur quatre piliers – gouvernance, sécurité, besoins humanitaires et développement – et sur l'instauration d'une coordination dans quatre sphères : entre les gouvernements de la région; au sein de la communauté internationale; entre les divers peuples du Sahel; au sein du système des Nations Unies. Il a souligné que la situation au Mali était emblématique de ce qui pourrait se passer dans d'autres parties du Sahel si la communauté internationale ne parvenait pas à répondre aux problèmes de cette région. Il a averti qu'une réussite ou un échec au Mali aurait des répercussions sur l'ensemble du Sahel, tout en ajoutant que, même s'il fallait se concentrer sur ce pays, il ne fallait pas pour autant négliger le reste de la région.

Les membres du Conseil ont largement salué la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, tout en rappelant que la clef de sa réussite résiderait dans sa mise en œuvre. Le Représentant permanent du Maroc a déclaré que sa délégation élaborerait un projet de déclaration du Président demandant aux organismes des Nations Unies de travailler de façon coordonnée en vue de l'application de la stratégie.

Somalie

Le 6 juin, le Conseil a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, sur la situation en Somalie, au cours d'une réunion présidée par le député et Ministre britannique en charge des questions africaines, Mark Simmonds. La Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Somalie, Fowsiyo Yusuf Haji Adan, et le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tekeda Alemu, se sont également exprimés, comme le permet l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Vice-Secrétaire général a rendu hommage à la Conférence de Londres sur la Somalie. Il a déclaré que le lancement de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) le 3 juin avait marqué le début d'une nouvelle phase de l'action menée en Somalie, le peuple somalien ayant désormais, avec la mission intégrée, une « porte à laquelle frapper ». Il a expliqué que des progrès notables avaient été accomplis l'année passée mais qu'il restait d'importants obstacles. Il a en outre déclaré que la Somalie avait désormais besoin de se concentrer sur la consolidation de la paix, la réconciliation et la protection des droits de l'homme.

Le Vice-Secrétaire général a estimé que le Gouvernement devait se concentrer sur la mise en place d'une structure fédérale, la révision de la Constitution et l'élaboration d'un calendrier précis en vue des élections de 2016, ajoutant qu'il bénéficierait pour ce faire du soutien total de la MANUSOM. Concernant ce qui s'est passé à Kismayo, le Vice-Secrétaire général a déclaré que la prétendue élection d'Ahmed Madobe était inconstitutionnelle. Il a précisé qu'aucun affrontement n'avait encore été signalé, mais qu'il était tout à fait possible que des actes de violence soient commis. Il a souligné que la Somalie avait besoin de l'aide de ses amis et de ses voisins de la région (en particulier les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement), qui ont tout à gagner d'une Somalie forte.

Le Vice-Secrétaire général a rendu hommage à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et à son personnel, tout en affirmant qu'il fallait la soutenir davantage. En ce qui concerne l'avenir du maintien de la paix en Somalie, il a déclaré que l'ONU était prête à envisager « toutes les possibilités ». Il a annoncé qu'en août, le Département des opérations de maintien de la paix procéderait à un examen conjoint avec l'Union africaine visant à poser les bases d'une transition, sous certaines conditions, vers une opération de maintien de la paix de l'ONU. Il a précisé que cet examen consisterait également à apprécier les progrès réalisés par l'AMISOM au regard de son concept des opérations et à évaluer les besoins immédiats.

M^{me} Adan a souligné les progrès accomplis par la Somalie au cours des 12 derniers mois. Elle a indiqué qu'avec l'allègement de l'embargo sur les armes, la conclusion d'accords bilatéraux avec l'Éthiopie et le Kenya et la reconnaissance du pays par la Banque mondiale et les États-Unis d'Amérique, le pays avait progressé dans la réalisation de ses priorités de politique étrangère. M^{me} Adan s'est dite déterminée à améliorer la situation des droits de l'homme en Somalie. Le Représentant permanent de l'Éthiopie a affirmé que les pays de la région étaient décidés à accompagner la Somalie dans sa marche vers la paix et la stabilité.

La plupart des membres du Conseil ont apporté leur soutien à la Conférence sur la Somalie qui s'est tenue à Londres, et salué le déploiement de la MANUSOM. Certains ont souligné qu'il fallait mettre sur pied une mission intégrée le plus rapidement possible, et la majorité a estimé que la MANUSOM devait servir d'interface principale entre la communauté internationale et le Gouvernement somalien. La plupart des membres ont affirmé qu'il fallait que les droits de l'homme soient mieux protégés en Somalie, et certains se sont félicités des mesures déjà prises en ce sens par le Gouvernement somalien. Les membres du Conseil ont exhorté la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne les sanctions ciblées, l'embargo sur les armes modifié et l'interdiction d'exporter du charbon afin d'éviter que les Chabab n'en tirent des revenus. Un

membre a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts pour lutter contre les actes de piraterie, les vols à main armée et les prises d'otages commis au large des côtes somaliennes.

La plupart des membres du Conseil se sont déclarés favorables à l'examen conjoint Organisation des Nations Unies/Union africaine de l'AMISOM. Tous ont rendu hommage aux sacrifices consentis par les forces de l'AMISOM et les troupes somaliennes et éthiopiennes au service de la paix en Somalie.

Dans une déclaration de son président adoptée à l'issue de la séance d'information (S/PRST/2013/7), le Conseil s'est félicité de la tenue de la Conférence sur la Somalie à Londres. Il y a souligné les préoccupations que lui inspirait la situation des droits de l'homme dans ce pays, en particulier les informations selon lesquelles des groupes armés, dont les forces armées somaliennes, auraient commis des violences sexuelles. Il s'est réjoui du déploiement de la MANUSOM et a affirmé compter que la Mission soit intégrée d'ici au 1^{er} janvier 2014. Il a encouragé le Gouvernement fédéral et le « Somaliland » à rester attachés au dialogue.

Le Conseil a invité l'ensemble des parties de la région de Djouba à s'abstenir de toute action susceptible de nuire à la paix et à la stabilité de la Somalie. Il s'est félicité de l'engagement pris par le Gouvernement fédéral de mener des initiatives de réconciliation, avec le concours de la MANUSOM, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres entités concernées.

Le 13 juin, au cours de consultations au titre des questions diverses, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Djoubaland du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun. Ce dernier a informé le Conseil des tensions qui s'accumulaient dans cette région depuis le 15 mai, date à laquelle Ahmed Madobe avait été « élu » Président du Djoubaland, élection rejetée et considérée inconstitutionnelle par le Gouvernement fédéral, lequel avait dépêché une délégation de haut niveau à Kismayo le 16 mai ainsi qu'une délégation militaire le 17 mai. Il a expliqué que les tensions avaient atteint leur paroxysme les 7 et 8 juin lorsque des affrontements avaient éclaté entre les brigades « Ras Kamboni » de M. Madobe et une milice de partisans d'Istin Hassan, que le Ministre de la défense essayait de rencontrer.

Le Sous-Secrétaire général a rapporté que des éléments kényans de l'AMISOM à Kismayo auraient porté atteinte à la liberté de mouvement du Gouvernement somalien, ce qui a provoqué de vives critiques de la part de Mogadiscio concernant le rôle des Kényans en Somalie. Il a déclaré que l'AMISOM avait dépêché une délégation de haut niveau à Kismayo pour évaluer la situation. Il a ajouté qu'une délégation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement s'était également rendue à Kismayo du 16 au 19 mai pour s'entretenir avec un large éventail de parties prenantes. Il a également indiqué que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Nicholas Kay, avait rencontré le Président Hassan Cheikh Mohamoud et que les deux hommes avaient convenu qu'il fallait calmer la situation et avaient appelé ensemble à la paix. Il a précisé que le Représentant spécial avait rencontré M. Madobe le 9 juin ainsi que le Secrétaire exécutif de l'IGAD, le Commissaire de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, et le Ministre éthiopien des affaires étrangères. Enfin, il a souligné que de nouvelles poussées de violence étaient toujours à craindre.

La plupart des membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation dans le Djoubaland et ont souligné qu'il importait de la régler, sous la direction du Gouvernement fédéral somalien et avec le concours des autres acteurs, dont la MANUSOM. Les membres du Conseil ont rappelé qu'un échec sur cette question risquerait de profiter aux Chabab, une situation qu'il fallait éviter à tout prix. À l'issue de la séance, ils ont élaboré un projet de déclaration à la presse. Dans cette déclaration publiée le 13 juin (SC/11032), ils se sont déclarés préoccupés par la situation dans les régions du Djouba et ont demandé à l'ensemble des parties de s'abstenir de toute action qui risquerait de compromettre la paix et la stabilité dans les régions du Djouba, tout en réaffirmant qu'ils étaient prêts à prendre des mesures contre ceux qui sapaient le processus de paix et de réconciliation en Somalie.

Dans une déclaration à la presse publiée le 19 juin (SC/11039), les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés indignés par l'attentat perpétré par les Chabab contre le complexe de l'Organisation des Nations Unies à Mogadiscio. Ils se sont également déclarés à nouveau prêts à prendre des mesures contre tous ceux qui, par leurs agissements, menaçaient la paix, la stabilité ou la sécurité de la Somalie.

Soudan et Soudan du Sud

Le 5 juin, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations plénières pour examiner des questions relatives au Soudan et au Soudan du Sud.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, a rendu compte au Conseil des dernières évolutions intervenues dans les rapports entre ces deux pays. Il a déclaré que les allégations selon lesquelles le Soudan du Sud soutiendrait le groupe rebelle Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord étaient devenues l'objet d'un affrontement public. Il a ajouté qu'en représailles, le Président soudanais Omar Hassan el-Béchéir avait menacé d'empêcher la reprise des exportations de pétrole et de mettre fin à la coopération prévue par les accords conclus en septembre. Il a indiqué que le Soudan du Sud avait répliqué en accusant à son tour le Soudan et en continuant à nier toute fourniture d'assistance aux rebelles soudanais. M. Menkerios a souligné qu'il était temps d'envisager la mise en place d'un mécanisme tiers pour qu'une enquête indépendante soit menée.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la récente escalade verbale et ont condamné toute aide fournie aux groupes rebelles. Plusieurs d'entre eux ont déclaré que tout blocage des transactions pétrolières nuirait aux intérêts des deux parties. Certains membres se sont alarmés de la détérioration de la situation humanitaire dans les régions du Kordofan méridional et du Nil Bleu et ont souligné qu'il fallait permettre l'accès humanitaire, faire immédiatement cesser les hostilités et reprendre de toute urgence les pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord pour régler les problèmes de sécurité et les questions d'ordre politique et humanitaire. Certains membres se sont dits extrêmement inquiets de la recrudescence des activités militaires menées par le Front révolutionnaire soudanais dans le Kordofan méridional et le Kordofan septentrional et ont fermement condamné les attaques commises par les rebelles contre des civils et des infrastructures civiles. Certains membres ont également exhorté le Conseil à envisager des sanctions ciblées contre les rebelles du Front révolutionnaire soudanais, notamment contre ceux qui ont

participé à l'assassinat en mai 2013 du chef et de plusieurs membres de la faction Bachar du Mouvement pour la justice et l'égalité.

Dans une déclaration à la presse publiée le 14 juin (SC/11034), les membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat perpétré plus tôt ce même jour contre la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et le siège provisoire du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kadugli, et exhorté le Gouvernement soudanais à enquêter rapidement sur l'incident et à traduire les auteurs en justice.

Le 20 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, ont présenté au Conseil réuni en consultations un exposé sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de l'évolution récente des rapports entre les deux pays, expliquant que ces derniers s'étaient mutuellement accusés de soutenir les rebelles opérant sur le territoire de l'autre, à la suite de quoi, le 8 juin, le Gouvernement soudanais avait annoncé son intention de suspendre les exportations de pétrole en provenance du Soudan du Sud. Il a précisé que le Président Thabo Mbeki avait écrit aux deux chefs d'État en sa qualité de président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour leur proposer des moyens d'avancer sur les questions relatives aux disputes frontalières, aux accusations de soutien aux rebelles et aux actes de propagande hostile. Il a rapporté que les deux Gouvernements avaient accepté de discuter sur la base des propositions de M. Mbeki. Il a indiqué que, si la crise politique n'était pas terminée, des discussions techniques sur le pétrole et les frontières étaient en cours.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué que les affrontements entre les forces gouvernementales soudanaises et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord s'étaient intensifiés au cours des deux dernières semaines aux alentours de Kadugli, où des tirs d'artillerie et des bombardements aériens avaient été signalés. Il a rapporté qu'un soldat de la paix de la FISNUA avait été tué et deux autres blessés lors du bombardement du complexe du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière le 14 juin. Il a expliqué que le Front révolutionnaire soudanais avait admis être responsable du bombardement de Kadugli tout en affirmant avoir voulu viser des installations militaires situées à proximité. Enfin, il a également indiqué que, le 12 juin, une attaque avait provoqué l'explosion d'une station essence à l'est de Diffra.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a fait un compte-rendu de la visite effectuée au Soudan du 20 au 24 mai. Elle a expliqué que la situation humanitaire demeurait difficile et que les besoins étaient immenses, précisant par exemple qu'il y avait à ce jour eu plus de personnes déplacées au Darfour en 2013 qu'il n'y en avait eu au cours des deux années précédentes cumulées. Elle a ajouté que l'appel humanitaire pour le Soudan pour 2013 n'était encore financé qu'à hauteur de 37 % seulement. Elle a cependant indiqué que l'aide parvenait à de vastes groupes de populations dans le besoin au Darfour. Elle a une nouvelle fois condamné les attaques commises contre des civils dans le Nil Bleu, le Kordofan méridional et le Kordofan septentrional, et demandé que le droit international humanitaire soit respecté. Elle a déclaré que l'accès aux zones contrôlées par le Gouvernement s'était quelque peu amélioré et pouvait encore s'améliorer, mais qu'il était impossible d'accéder aux zones placées sous le contrôle

du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord. Elle a dit que les deux parties s'étaient déclarées prêtes à travailler avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, notamment dans le cadre d'une campagne de vaccination contre la polio, mais que rien n'avait été engagé pour l'instant. Enfin, elle a affirmé avoir eu des discussions constructives à Khartoum avec le Président el-Béchet et déclaré vouloir les voir déboucher sur des résultats concrets.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le regain de tension entre le Soudan et le Soudan du Sud. Plusieurs ont noté qu'un blocage pétrolier nuirait aux deux pays. Ils ont estimé que les deux pays devaient tirer parti des voies existantes de règlement des conflits et des différends et accueilli avec satisfaction les solutions proposées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Plusieurs membres ont estimé qu'il fallait empêcher les rebelles de bénéficier de soutien extérieur, tandis que d'autres ont exhorté le Conseil à envisager d'imposer des sanctions ciblées aux rebelles du Soudan. La majorité des membres s'est dite préoccupée par la situation humanitaire et plusieurs ont souligné qu'il fallait que les hostilités cessent immédiatement et que les pourparlers directs reprennent, ce qui, pour certains membres, permettrait de créer des conditions propices à un règlement politique et à l'accès de l'aide humanitaire aux territoires contrôlés par les rebelles.

Cour pénale internationale/Soudan

Le 5 juin 2013, la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté au Conseil réuni en séance publique son dix-septième rapport sur la situation au Darfour. Elle s'est dite découragée et consternée et a déploré que le Conseil reste inactif et paralysé alors que le sort des victimes des crimes commis au Darfour ne faisait qu'empirer. Elle s'est dite préoccupée par le fait que 300 000 personnes avaient été déplacées au cours des cinq premiers mois de 2013, soit plus qu'au cours des deux dernières années.

La Procureure a fait le point sur les activités judiciaires récentes, notamment sur les préparatifs du procès d'Abdallah Banda. Elle a expliqué que ses services avaient continué de suivre la situation au Darfour, notamment les informations faisant état de crimes, de bombardements aériens et d'attaques terrestres dirigés contre les civils ou les frappant indistinctement, de violences sexuelles et sexistes à grande échelle, de crimes commis contre des défenseurs des droits de l'homme, des membres de la société civile et des notables locaux, d'enlèvements et d'attaques dirigés contre les travailleurs humanitaires et les Casques bleus, et de la soumission intentionnelle à des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique. Elle s'est par ailleurs déclarée préoccupée par le fait que les personnes inculpées par la Cour continueraient de prendre part aux crimes commis au Soudan. Elle a également indiqué que, selon certaines informations, l'accusé Ali Kushayb se serait trouvé sur les lieux d'un attentat perpétré dans la ville d'Abu Jeradil, qui a fait une centaine de morts et des dizaines de blessés et provoqué 30 000 déplacements parmi les civils.

La Procureure a déclaré que le Bureau du Procureur avait pris note du fait que le Gouvernement aurait engagé des poursuites contre des rebelles mais précisé que les crimes systématiques commis par les forces gouvernementales n'avaient pas fait l'objet de véritables poursuites. Elle a ajouté que, si elles étaient appliquées, les recommandations sur la justice du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de

l'Union africaine permettraient grandement de lutter contre le problème de l'imposition délibérée de restrictions à l'acheminement de l'aide humanitaire et de la tolérance de l'impunité.

La Procureure a indiqué que le Gouvernement soudanais n'avait toujours pas exécuté les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale. Elle s'est dite préoccupée par le fait que le Président Al-Bachir multipliait les voyages, en particulier au Tchad, et a évoqué la décision rendue le 26 mars par la Chambre préliminaire, qui a constaté que le Tchad avait refusé de coopérer avec la Cour en refusant d'arrêter et de livrer le Président Al-Bachir. Elle a fait observer que les rapports entre le Conseil et la Cour avaient commencé à se renforcer d'une manière encourageante, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. Elle a affirmé que le Conseil devrait prendre les mesures voulues, dans les limites de son mandat, pour veiller à ce que les fugitifs soudanais soient traduits en justice dans les plus brefs délais. Elle a demandé au Conseil de s'assurer que le Soudan respecte la résolution [1593 \(2005\)](#), exhorté tous les États à coopérer avec la Cour, et encouragé le Conseil à collaborer avec tous les organismes compétents saisis de la question du Darfour, dont la Cour.

Les membres du Conseil ont félicité la Procureure pour les progrès accomplis par ses services et exprimé leurs vues sur la situation au Darfour. Certains se sont dits préoccupés par la non-exécution des mandats d'arrêt et par le manque de coopération du Soudan et d'autres États, soulignant la nécessité pour le Conseil d'envisager d'autres mesures pour assurer une telle coopération. D'autres ont souhaité de nouveaux progrès dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le Représentant permanent du Soudan a fait une déclaration.

Asie

Afghanistan

Dans une déclaration à la presse publiée le 11 juin (SC/11030), les membres du Conseil de sécurité ont condamné avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré le 11 juin près de la Cour suprême à Kaboul, et revendiqué par les Taliban, qui a fait des morts et des blessés, notamment des femmes et des enfants afghans. Ils se sont dits à nouveau très préoccupés par les menaces que faisaient peser les Taliban, Al-Qaida et les groupes armés illégaux sur la population locale, les forces de sécurité nationales, les contingents internationaux et les équipes d'assistance internationales en Afghanistan.

Le 20 juin, en séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Ján Kubiš, a fait un exposé au Conseil sur la situation en Afghanistan, sur la base du rapport du Secrétaire général ([A/67/889-S/2013/350](#)). Il a indiqué que les forces de sécurité afghanes étaient sur le point d'assumer la responsabilité de la sécurité dans le pays mais que des éléments contraires au Gouvernement tentaient de les en empêcher en s'en prenant au personnel chargé de la sécurité et en terrorisant les civils. Il a ajouté que l'augmentation du nombre de pertes civiles – la majorité du fait d'éléments contraires au Gouvernement – était un motif de préoccupation.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a dit avoir bon espoir que les inquiétudes légitimes suscitées par l'ouverture du bureau des Taliban à Doha seraient bientôt levées et céderaient la place à des pourparlers directs entre le Haut Conseil pour la paix et les Taliban. Il s'est par ailleurs inquiété des tensions entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a indiqué que la réunion des hauts fonctionnaires du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo devait avoir lieu en juillet devait déboucher sur la mise au point d'un programme d'action dynamisé. Il a ajouté qu'il importait de souligner le caractère mutuel des engagements pris à cet égard. Il s'est inquiété des retards persistants pris dans l'adoption de la législation électorale et a souligné que la loi devait être adoptée avant les vacances d'été de l'Assemblée nationale. Il a déclaré qu'on ne pourrait pas avancer sur ce dossier sans le soutien résolu du Gouvernement.

Le Représentant permanent de l'Afghanistan a déclaré que le Gouvernement afghan avait accepté l'ouverture d'un bureau des Taliban à Doha, à la condition que les pourparlers de paix soient menés suivant une série de principes concrets et que le bureau accueille les négociations entre les Taliban et le Haut Conseil pour la paix mais ne serve pas de représentation officielle aux Taliban. Il a cependant expliqué que les conditions dans lesquelles le bureau avait été inauguré avaient contredit ces principes et que le Gouvernement afghan avait donc décidé que le Haut Conseil pour la paix ne s'engagerait pas dans des pourparlers de paix et annoncé la suspension des négociations sur la conclusion d'un accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis. Il a également appelé l'attention sur la menace que le terrorisme représentait pour la paix et la stabilité en Afghanistan et dans la région. Les membres du Conseil ainsi que les autres États Membres participant au débat ont espéré que les controverses suscitées par l'ouverture du bureau des Taliban seraient réglées et que des progrès seraient accomplis pour permettre l'avènement d'un processus de paix dirigé par les Afghans.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis sur la voie de la transition en matière de sécurité et ont condamné les attentats terroristes récemment perpétrés par les Taliban et autres groupes armés illégaux. Ils se sont inquiétés de l'augmentation des pertes civiles.

Les membres du Conseil ont souligné combien il importait que les élections soient crédibles, transparentes et sans exclusive, et se sont dits préoccupés par le faible état d'avancement des préparatifs, notamment par les retards pris dans l'adoption de la loi électorale. Certains ont souligné qu'il importait de faire avancer l'application du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, notamment sur les questions ayant trait aux droits de l'homme, estimant nécessaire la tenue d'une réunion d'examen de hauts fonctionnaires à Kaboul le 3 juillet.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance et la valeur de la coopération régionale, notamment des efforts entrepris dans le cadre du Processus d'Istanbul et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Certains ont relevé les problèmes posés par la culture et le trafic de drogues et se sont dits préoccupés par les informations figurant dans le rapport du Secrétaire général, notamment celles faisant état d'une augmentation de la culture du pavot.

Moyen-Orient

Iraq et Koweït

Le 27 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2107 \(2013\)](#), par laquelle il a décidé de placer les questions concernant les personnes portées disparues et les biens disparus, qui relevaient du Chapitre VII de la Charte, au Chapitre VI, sous la supervision de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et de mettre fin au mandat du Coordonnateur de haut niveau chargé de la question des Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Dans la résolution, le Conseil de sécurité, se félicitant que les deux parties continuent de coopérer et œuvrent à régler les questions demeurant en suspens en ce qui concerne la frontière et les réparations, a demandé au Gouvernement iraquien d'aider à retrouver les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou leurs dépouilles, et de continuer à rechercher les biens koweïtiens disparus. Dans une déclaration faite au Conseil après l'adoption de la résolution, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, a évoqué les mesures que l'Iraq avait prises pour régler les questions en suspens et réaffirmé combien l'Iraq tenait à rechercher les personnes disparues et à continuer à verser au Koweït l'indemnité fixée par la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

Le 27 juin également, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation entre l'Iraq et le Koweït et a entendu le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco. Le Sous-Secrétaire général a expliqué que l'adoption par le Conseil de la résolution [2107 \(2013\)](#) allait aider l'Iraq à retrouver la place qui lui revenait sur la scène internationale et à améliorer ses relations avec le Koweït, tout en préservant le caractère humanitaire de la question des personnes portées disparues et des biens disparus, l'Iraq étant invité à poursuivre les recherches. Il a pris acte des efforts louables déployés par l'Iraq pour rechercher les personnes disparues, comme en attestaient les nouvelles excavations entreprises sur le site de Kamissiyah, mais s'est dit déçu que les archives koweïtiennes n'aient pas encore été retrouvées. Il a déclaré qu'il fallait au moins savoir ce qui leur était arrivé et ajouté que les réunions trimestrielles entre les comités iraquien et koweïtien créés dans le but de coordonner les recherches devraient aider à y parvenir.

Les membres du Conseil se sont félicités de voir que la question de l'entretien de la frontière avait été réglée et que des transferts de fonds avaient été opérés pour indemniser les citoyens irakiens pénalisés par la démarcation de la frontière en 1993, saluant les efforts des Irakiens et la souplesse des Koweïtiens tout en souhaitant que les recherches se poursuivent. Ils ont également remercié les anciens coordonnateurs de haut niveau, dont le travail avait permis l'accomplissement de progrès dans ce domaine. Certains ont relevé qu'en l'occurrence, le Conseil s'était acquitté de sa mission de promotion de la paix et de la sécurité internationales. D'aucuns se sont inquiétés de la détérioration des conditions de sécurité en Iraq, estimant que le Conseil se devait de rester vigilant en la matière.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 25 juin, a eu lieu la séance mensuelle du Conseil consacrée au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait un exposé lors d'une séance publique, qui a été suivie de consultations plénières.

Le Sous-Secrétaire général a déclaré que la région tout entière se ressentait du conflit syrien. Il a affirmé que le Conseil et l'ONU dans son ensemble ne pouvaient abandonner la partie et laisser un sentiment d'impuissance collective éroder leur sens des responsabilités. Il a noté que les dirigeants du Groupe des Huit s'étaient entendus pour trouver une solution politique à la crise de la République arabe syrienne, et qu'à ce titre, ils s'étaient engagés à amener les parties syriennes à la table de négociation et à verser 1,5 milliard de dollars de plus au titre de l'aide humanitaire. Estimant qu'il était tout aussi urgent de régler le conflit israélo-palestinien et de préserver la solution des deux États, le Sous-Secrétaire général a salué les efforts inlassables du Secrétaire d'État des États-Unis, John F. Kerry, et déclaré qu'il fallait créer un environnement porteur sur le terrain et notamment instaurer un climat de confiance. Il s'est dit préoccupé par les récentes annonces de construction dans les colonies israéliennes, les attaques perpétrées par des colons ainsi que le tir de six roquettes depuis Gaza sur Israël le 23 juin.

S'agissant de la République arabe syrienne, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait observer que la situation globale continuait de se détériorer en raison de la poursuite des violents affrontements militaires. Il a indiqué que la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne avait réaffirmé, dans son rapport du 4 juin, que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations flagrantes des droits de l'homme se poursuivaient au même rythme. Il a expliqué que la présence de combattants du Hezbollah en République arabe syrienne avait donné un nouveau souffle à l'action militaire du Gouvernement et exacerbait les tensions interconfessionnelles et politiques dans la région. Il a également signalé que, selon certaines informations, d'autres éléments libanais appuyaient la partie adverse et que des combattants d'autres pays participaient également au conflit. Il a souligné que l'augmentation de l'appui militaire apporté à l'une et l'autre parties au conflit ne faisaient que présager une nouvelle escalade des affrontements alors que seule une solution politique pourrait mettre fin à la violence sévissant dans le pays et aux souffrances du peuple syrien. Il a indiqué que les représentants de l'ONU, de la Fédération de Russie et des États-Unis s'étaient réunis à Genève le 25 juin dans l'objectif de faire aboutir la conférence de Genève sur la République arabe syrienne. Il a par ailleurs déclaré que la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne ne pouvait toujours pas faire son travail d'établissement des faits à l'intérieur du pays parce que l'accès lui était refusé par le Gouvernement. Enfin, il a dit que le Secrétaire général s'inquiétait également des retombées néfastes du conflit syrien sur le Liban.

Après cet exposé, le Conseil s'est réuni en consultations plénières. S'agissant de la question palestinienne, ses membres ont exprimé leur appui aux efforts déployés par M. Kerry. Quelques-uns se sont inquiétés des retombées négatives que les récents événements risquaient d'avoir sur le processus de paix et ont souligné qu'il fallait favoriser le dialogue et la confiance entre les deux parties. Certains membres ont demandé à Israël de mettre fin à ses activités de colonisation et de

lever les restrictions imposées à la bande de Gaza. À propos de la République arabe syrienne, tous les membres ont réaffirmé la nécessité d'une solution politique. Quelques-uns se sont dits préoccupés par l'emploi présumé d'armes chimiques, par les graves violations des droits de l'homme et par la nécessité urgente de donner accès à l'aide humanitaire. D'autres ont relevé que la régionalisation du conflit syrien était accentuée par la participation ouverte du Hezbollah aux combats aux côtés du régime syrien et par les répercussions qui s'ensuivaient sur la stabilité du Liban. D'autres encore se sont dits préoccupés par le nombre de combattants et d'armes affluant dans les rangs des groupes armés d'opposition, ainsi que par le fait que les activités terroristes devenaient de plus en plus dangereuses.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 18 juin, lors de consultations privées, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil des activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Il a indiqué que les accrochages entre le Gouvernement syrien et l'opposition dans le Golan étaient désormais quotidiens. Il a déclaré qu'il était inacceptable que du personnel ou du matériel militaire autre que ceux de la FNUOD se trouve dans la zone de séparation. Il a rappelé que les deux parties à l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes étaient tenues d'assurer la sécurité et la liberté de déplacements du personnel de la FNUOD. Il a ajouté que le cessez-le-feu, vieux de 39 ans, se trouvait véritablement menacé. Il a expliqué qu'à l'avenir, la FNUOD allait se centrer sur des activités d'observation fixe, de liaison et de communication. Il a indiqué que le Département des opérations de maintien de la paix entendait porter à 1 250 les effectifs, renforcer les moyens techniques et équiper les Casques bleus de mitrailleuses montées sur véhicule blindé de transport de troupes, de tenues de protection balistique renforcée et de munitions supplémentaires. Il a précisé que les règles d'engagement étaient claires et que l'usage meurtrier de la force était permis en cas de légitime défense. Il a affirmé que les vols de matériel de l'ONU et les attaques dirigées contre les véhicules des Nations Unies devaient cesser. Enfin, il a déclaré que, comme l'avait déterminé le Bureau des affaires juridiques, au titre du Protocole de 1974 à l'Accord sur le dégagement, les membres permanents du Conseil de sécurité ne pouvaient fournir de contingents sans modifier le Protocole, ce qui nécessiterait l'accord des deux parties. Les membres du Conseil ont salué les recommandations du Secrétaire général et souligné qu'il fallait faire respecter l'Accord de dégagement et garantir la sécurité de la FNUOD.

Dans une déclaration à la presse publiée le 6 juin (SC/11027), les membres du Conseil de sécurité ont fermement condamné les affrontements intenses survenus dans la zone de séparation du Golan, au cours desquels deux soldats de la FNUOD ont été blessés.

Le 27 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2108 \(2013\)](#), dans laquelle il a décidé de renouveler pour une période de six mois le mandat de la FNUOD, insisté sur la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD et fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à poursuivre le réaménagement du dispositif et des opérations de la mission et à mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'atténuation des risques en vue de renforcer les capacités de défense de la Force, notamment, en augmentant autant que possible ses effectifs.

Yémen

Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a fait rapport au Conseil lors de consultations privées tenues le 11 juin. Sur la question du dialogue national, il a déclaré que les neuf groupes de travail avaient accompli des progrès considérables en termes de sensibilisation (rencontrant 12 500 personnes dans 18 gouvernorats) et de recommandations (100 formulées en séance plénière). Il a ajouté que des différends persistaient sur les questions les plus controversées relatives au sud et à la région de Saada. Il a expliqué que le Comité de concertation nouvellement créé permettrait grandement de désamorcer les tensions. Il a également indiqué que le Gouvernement devait encore créer une commission d'enquête pour faire la lumière sur les événements de 2011 ou adopter une loi sur la justice transitionnelle.

Le Conseiller spécial a dit qu'il fallait adopter de nouvelles mesures de confiance dans le sud afin de régler les griefs du passé et d'endiguer la montée de la violence. Il a par ailleurs souligné qu'on avait constaté dans l'Hadramaout une augmentation des activités d'Al-Qaida dans la péninsule arabique et que des infrastructures avaient été sabotées par des éléments perturbateurs. Il a indiqué que la pénurie d'électricité et de services essentiels ne faisait qu'accroître les frustrations.

S'agissant de la situation humanitaire, le Conseiller spécial a salué les efforts de l'Arabie saoudite mais a déclaré que le plan d'intervention n'était encore financé qu'à 30 %. Il a déclaré que le problème des déplacements de personnes demeurait grave dans le nord. Il a souligné qu'il était urgent d'accroître l'aide, de voir honorées les promesses faites par les Amis du Yémen et de progresser dans la mise en œuvre du Cadre de responsabilité mutuelle.

Les membres du Conseil se sont exprimés en termes familiers et ont souligné leur unité ainsi que leur appui au processus politique sans exclusive. Certains se sont déclarés préoccupés par le fait que certains donateurs n'aient pas donné suite à leurs engagements et par les éléments indiquant l'existence d'une contrebande d'armes iraniennes au Yémen. Une délégation a recommandé que le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe soit invité à faire un exposé devant le Conseil après le ramadan.

Europe

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 14 juin, Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a informé le Conseil de sécurité de la situation au Kosovo. Il s'agissait de la première réunion du Conseil de sécurité depuis la signature du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina et l'adoption du plan de mise en œuvre s'y rapportant. Hashim Thaçi (Kosovo) et Ivica Dačić, le Premier Ministre serbe, ont fait des déclarations.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a salué les avancées faites dans le cadre du dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne et fait observer que les deux parties s'étaient engagées à ne pas entraver les pourparlers d'adhésion

à l'Union européenne. Un esprit de compromis et de respect mutuel régnait et les signes de progrès étaient encourageants. Le Représentant spécial a insisté sur le fait que les deux parties devraient faire preuve de détermination et de persévérance pour préserver cette attitude positive tandis qu'elles respecteraient et appliqueraient l'accord conformément au plan signé le 22 mai. Il a souligné que la communauté internationale devait continuer d'apporter son appui et que la MINUK veillait, en étroite coordination avec les partenaires internationaux, à ce que ses activités contribuent à l'instauration de conditions propices à la mise en œuvre de l'accord. Dans son rapport, le Secrétaire général a toutefois indiqué que les zones de tension, aussi bien au nord qu'au sud de l'Ibar, restaient sujettes à l'instabilité. La situation demeurait donc tendue et les avancées n'étaient pas garanties.

Faisant le bilan de la situation en matière de sécurité dans le nord du Kosovo, Ivica Dačić a indiqué que 60 attaques à motivation ethnique avaient été signalées durant les quatre premiers mois de l'année 2013, soit 20 de plus par rapport à la même période en 2012. Par ailleurs, le très faible taux de retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays, les attentats menés contre l'Église orthodoxe serbe et la privatisation des biens publics par le Kosovo restaient une source de préoccupation. Le Premier Ministre serbe a demandé que la MINUK conserve le même mandat et que ses activités soient renforcées, même s'il a dit comprendre les raisons présidant aux restrictions budgétaires prévues. Il a également tenu à mettre en avant les progrès récemment accomplis et s'est déclaré fermement convaincu que les négociations pouvaient déboucher sur une solution à laquelle toutes les parties pourraient agréer.

Dans son discours, M. Thaçi a affirmé que le Kosovo était résolu à collaborer avec la Serbie pour que l'accord soit mis en œuvre et déclaré avoir hâte que son pays s'engage sur la voie de l'intégration européenne. La création de bureaux de liaison a permis d'établir de bonnes relations au-delà de la sphère institutionnelle et le Kosovo devait être représenté pour la première fois au niveau des ambassadeurs en Serbie. Par ailleurs, les élections locales et municipales tenues en octobre ont largement contribué à l'instauration de l'état de droit et de la légitimité démocratique dans tout le Kosovo. Au vu des récentes avancées, Hashim Thaçi a invité le Conseil de sécurité à envisager d'adopter rapidement une résolution pour fermer la MINUK. Il a également rappelé que le Guyana, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen avaient récemment reconnu l'indépendance du Kosovo.

Tous les membres du Conseil étaient favorables à l'accord du 19 avril négocié par Catherine Ashton, la Haut-Représentante de l'Union européenne. La plupart d'entre eux ont félicité Hashim Thaçi et Ivica Dačić et salué les récentes avancées, tout en recommandant la plus grande prudence sachant que la situation dans la région était encore tendue, en particulier dans le nord du Kosovo. Certains membres ont estimé que le fondement juridique sur lequel devait reposer le règlement de la question du Kosovo était la résolution 1244 (1999), dans le cadre de laquelle devaient s'inscrire les mesures prises à cette fin. L'un d'entre eux a ajouté que seul le Conseil de sécurité avait compétence pour se prononcer sur la question du statut du Kosovo. D'autres membres ont appelé l'attention sur la question du trafic d'organes et ont fait savoir qu'ils suivraient de près l'enquête de la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. L'un d'eux a préconisé que l'Organisation des Nations Unies participe à l'enquête. Les membres du Conseil se sont félicités que la MINUK ait continué de tout faire pour mettre en œuvre son

mandat, et certains d'entre eux ont relevé que la Mission avait un rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'accord du 19 avril.

Non-prolifération

Prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010)

Le 5 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2105 \(2013\)](#), par laquelle il a prorogé jusqu'au 9 juillet 2014 le mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 29 de sa résolution [1929 \(2010\)](#), qui devait donc aider un an de plus le Comité créé par la résolution [1737 \(2006\)](#). Le Conseil a également dit qu'il entendait réexaminer le mandat du Groupe et prendre les mesures voulues en ce qui concerne sa prorogation le 9 juin 2014 au plus tard.

Questions thématiques et autres

Exposés du Département des affaires politiques (« tour d'horizon prospectif »)

Le 4 juin, devant le Conseil de sécurité réuni en séance privée, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait le point sur la situation au Sahel, en Iraq, au Koweït et en République arabe syrienne, au sujet de laquelle il a mis l'accent sur les préparatifs en cours en vue d'une deuxième conférence à Genève. Au Sahel, les questions de sécurité et de développement étaient plus indissociables qu'ailleurs et il fallait apporter une réponse globale aux questions d'aide humanitaire, de sécurité, de développement et de gouvernance si l'on voulait éviter d'alimenter encore l'insécurité. Les Nations Unies avaient élaboré une stratégie visant à aider les gouvernements et les peuples de la région à lutter contre les causes de l'instabilité à long terme. Les membres du Conseil sont tous convenus de l'importance de la coopération intrarégionale et de la stratégie pour le Sahel, attendue depuis si longtemps.

Pour ce qui est de l'Iraq et du Koweït, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques s'est félicité de l'évolution des relations entre les deux pays. La fin des travaux d'entretien de la frontière et la signature d'un mémorandum d'accord sur les futurs travaux d'entretien avaient donné aux deux pays « une occasion historique » de normaliser leurs relations. La MANUI était tombée d'accord avec le Gouvernement iraquien pour dédommager les Iraquiens déplacés à la suite de la démarcation de la frontière, plus de 20 ans auparavant. En outre, les deux pays avaient décidé que les questions relatives aux personnes et aux biens disparus relèveraient désormais du Chapitre VI et non plus du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et seraient supervisées par la MANUI. Au sixième mois de manifestations, la situation politique en Iraq était « inquiétante ». À la demande du Gouvernement et des manifestants, la MANUI intensifiait ses échanges avec les groupes politiques, les chefs religieux et les manifestants afin de pouvoir jouer un rôle de médiation. Les membres du Conseil ont noté que la situation intérieure de l'Iraq se détériorait tout en se réjouissant de l'évolution des relations de ce pays avec le Koweït.

En ce qui concerne l'organisation d'une deuxième conférence consacrée au conflit syrien à Genève, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques s'est félicité de l'annonce faite le 7 mai par les États-Unis et la Fédération de Russie, qui avaient déclaré qu'ils allaient travailler à la tenue d'une conférence à Genève, les parties estimant que c'était le meilleur moment, depuis près d'un an, pour trouver une solution négociée à la crise. En outre, le Secrétaire général était très préoccupé par les répercussions du conflit syrien au Liban. Les membres du Conseil se sont unanimement prononcés en faveur de l'initiative américano-russe et ont salué la participation de l'Organisation.

Maintien de la paix : exposés de commandants de la force de différentes missions

Le 26 juin, les commandants de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz et les généraux de division Leonard Muriuki Ngondi et Muhammad Iqbal Asi, respectivement, ont présenté un exposé au Conseil sur l'utilisation des technologies modernes, la coopération entre les missions et l'évaluation dans les missions de la formation avant le déploiement. Le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz a expliqué que les drones qui seraient bientôt déployés en République démocratique du Congo devraient aider la MONUSCO à s'acquitter des tâches que lui avait confiées le Conseil de sécurité dans sa résolution 2098 (2013). La Mission les utiliserait notamment pour détecter l'emplacement et les mouvements des forces antigouvernementales, suivre leurs convois et repérer les pistes d'atterrissage clandestines, ce qui lui permettrait de connaître les intentions des groupes armés. Capables de survoler des zones sensibles et éloignées pendant de nombreuses heures, ces drones joueraient un rôle dissuasif. Ceci étant dit, il y avait des limites à ce que ces engins pouvaient accomplir, ces appareils ne constituant qu'un élément de l'arsenal de mesures et d'outils dont disposait la Mission pour atteindre ses objectifs. De manière générale, les missions de maintien de la paix de l'Organisation ne pouvaient se laisser prendre de vitesse si elles voulaient demeurer efficaces car les forces contre lesquelles elles luttaien utilisaient des technologies de plus en plus sophistiquées. Par ailleurs, certaines technologies pouvaient répondre aux besoins de la MONUSCO et ne pas convenir à d'autres missions. Le général de division Leonard Muriuki Ngondi a évoqué la nécessité d'évaluer dans les missions les besoins en formation des Casques bleus avant leur déploiement afin d'y répondre, et d'évaluer les procédures prévues par les contingents pour garantir la viabilité du matériel qui leur appartient. Le général de division Muhammad Iqbal Asi a expliqué comment la coopération planifiée entre les missions pouvait leur permettre de renforcer les moyens dont elles disposaient pour gérer les crises. Cette coopération permettait d'utiliser au mieux les ressources disponibles (comme l'avait montré le redéploiement temporaire de personnel et de matériel de la MINUL à l'ONUCI), de surveiller conjointement les frontières et d'améliorer la coopération locale puisqu'elle était propice à la liaison, à la coordination et à l'échange d'information et qu'elle offrait la possibilité de rectifier en cours de route des mesures arrêtées d'un commun accord. Les membres du Conseil ont débattu de ces thèmes lors de l'échange de vues qui a suivi. Nombre d'entre eux se sont déclarés favorables à la coopération entre les missions, certains y voyant une mesure ponctuelle à adopter en situation de crise, plutôt qu'une solution à long terme.

Certains se sont également prononcés pour l'évaluation dans les missions de la formation avant le déploiement, et d'autres ont souligné que les nouvelles technologies pouvaient être très utiles dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Soulignant l'importance des résultats, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré que son département travaillait à l'élaboration de plusieurs manuels visant à les améliorer.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le 12 juin, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a examiné les rapports du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Il a entendu des exposés du Président (le juge Theodor Meron) et du Procureur (Serge Brammertz) du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Président (le juge Vagn Joensen) et du Procureur (Hassan Bubacar Jallow) du Tribunal pénal international pour le Rwanda au sujet des progrès accomplis par ces tribunaux dans l'exécution de la stratégie d'achèvement de leurs travaux et la transition vers le Mécanisme.

M. Meron a parlé à la fois de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et des travaux du Mécanisme. Il a mis l'accent sur les dossiers clos depuis son précédent rapport, précisant qu'il restait quatre affaires en cours (dont trois faisaient suite à des arrestations tardives) ainsi que des procédures d'appel. Malgré les mesures adoptées pour rattraper le retard pris dans certaines affaires, trois procédures d'appel se prolongeraient au-delà du 31 décembre 2014. Les procédures d'appels en cours dans l'affaire *Prlić et al* ne se termineraient qu'à la mi-2017, mais on ne pouvait pas encore dire si elles seraient traitées par le Tribunal ou par le Mécanisme. Il restait difficile de fidéliser le personnel. Toutes les dispositions nécessaires avaient été prises pour permettre à la division du Mécanisme située à La Haye de commencer ses travaux au 1^{er} juillet 2013. La situation au Mali, où 17 personnes condamnées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda purgeaient leur peine, était préoccupante. Le Mécanisme était chargé de retrouver trois des neufs fugitifs condamnés par le Tribunal, et leur arrestation et leur transfert étaient prioritaires. M. Meron a remercié le Conseil de la déclaration qu'il avait publiée récemment, à l'occasion du vingtième anniversaire du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. Brammertz a déclaré que le Bureau du Procureur devait accepter tous les jugements du Tribunal mais qu'il emploierait tous les mécanismes juridiques qui restaient à sa disposition pour parvenir au résultat qui lui semblait juste et qui rendait compte de la culpabilité des accusés. Le procès de Radovan Karadžić et la présentation des moyens à charge contre Ratko Mladić et Goran Hadžić seraient terminés à la fin de l'année. Les problèmes relatifs aux stratégies nationales en matière de crimes de guerre, notamment en Bosnie-Herzégovine, constituaient de plus en plus un frein à la justice, qu'il fallait éliminer de toute urgence. Les chefs politiques de tout bord devaient s'engager sincèrement à mettre en œuvre ces stratégies. Des activités étaient en cours pour veiller à ce que les réseaux de fugitifs en Serbie rendent des comptes. Face à la colère des groupes de rescapés, qui s'indignaient que les recherches menées pour retrouver les personnes disparues en soient au point mort, il fallait que les autorités de la région se recentrent sans attendre sur cette tâche. Le Bureau du Procureur cherchait de nouveaux moyens

d'encourager les fonctionnaires à rester au Tribunal : des mesures incitatives étaient essentielles à cet égard.

M. Joensen a rappelé que tous les procès du Tribunal pénal international pour le Rwanda étaient terminés, à l'exception d'une procédure d'appel, qui prendrait fin en juillet 2015, les travaux de traduction ayant pris du retard du fait que des fonctionnaires quittaient le Tribunal plus tôt que prévu.

La priorité de M. Joensen était de régler la question de la réinstallation des sept acquittés et des trois personnes qui avaient purgé leur peine mais demeuraient en résidence protégée à Arusha. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda avait élaboré un plan stratégique et demandait à tous les États de l'aider à résoudre ce problème. Il avait toujours du mal à retenir ses fonctionnaires, faute d'incitatifs financiers et de possibilités d'avancement. Suite à la démission du juge Andréia Vaz (Sénégal), M. Joensen demanderait qu'un juge soit nommé pour le remplacer.

M. Jallow a évoqué l'action menée par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour retrouver les trois fugitifs les plus recherchés, le travail d'archivage et les projets relatifs à l'héritage institutionnel du Tribunal. Le Tribunal aurait véritablement accompli sa mission quand tous les fugitifs auraient été arrêtés et traduits en justice. M. Jallow a prié instamment tous les États de contribuer à la recherche et à l'arrestation des fuyards.

Quelques membres du Conseil ont été déçus que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à s'entendre sur l'ouverture de ce débat à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La plupart des membres ont félicité le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de ses 20 années de service et salué sa contribution à la justice pénale internationale. Certains ont noté qu'il avait ouvert la voie à la création de la Cour pénale internationale. S'agissant du Tribunal pénal international pour le Rwanda, la plupart des membres du Conseil se sont dits favorables à ce qu'une solution soit trouvée à la question de la réinstallation des personnes acquittées, et prié les États de coopérer pour faire arrêter les fugitifs. Un programme de récompense était en place, qui prévoyait d'offrir 5 millions de dollars en échange des renseignements qui mèneraient à l'arrestation des individus recherchés. Un membre du Conseil s'est inquiété à l'idée qu'une des procédures d'appel ne soit pas terminée pour décembre 2014. Un autre a suggéré que les archives du Tribunal pénal international pour le Rwanda soient transférées au Rwanda.

Conformément aux articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, les pays suivants, qui ne sont pas membres du Conseil, ont pris part au débat et fait des déclarations : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liechtenstein, Pays-Bas, Serbie (au nom de l'Albanie, de l'Autriche, de la Belgique, de Bosnie-Herzégovine, du Chili, de Costa Rica, de la Croatie, de l'Estonie, de la Finlande, de Hongrie, de la Jordanie, de la Norvège, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, du Pérou, de la Slovénie, de la Suisse, du Timor-Leste et de l'Uruguay) et Union européenne (en son nom propre et au nom de ses États membres).

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 24 juin, le Conseil a organisé un débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : lutter contre l'impunité et mettre en place une justice efficace en cas de violences sexuelles commises en période de conflit », et adopté la

résolution 2106 (2013). Le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, William Hague, a présidé ce débat. Les Ministres de la France, du Guatemala et du Maroc étaient également présents. Le Secrétaire général, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, l'Envoyée spéciale du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Angelina Jolie, et la Conseillère juridique de l'organisation Women's Initiatives for Gender Justice, Jane Adong Anywar, ont présenté des exposés au Conseil. Plus d'une quarantaine d'États ou entités non membres du Conseil y ont participé.

Le Secrétaire général a rappelé qu'il s'était rendu récemment en République démocratique du Congo et qu'il y avait entendu le témoignage de femmes et de filles qui avaient été violées et mutilées par des groupes armés de toutes les parties au conflit et qui souhaitaient la fin de l'impunité. Il a décrit les travaux variés et complémentaires menés par les entités des Nations Unies sur la question et demandé aux dirigeants d'affirmer leur soutien indéfectible à cette cause et de fournir des ressources pour aider la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres mécanismes dans leurs activités. La Représentante spéciale a rappelé que 20 ans auparavant, des viols de femmes et de filles et d'hommes et de garçons avaient été perpétrés de manière systématique dans les pays de l'ex-Yougoslavie, et déploré que depuis, seul un nombre insignifiant de ces actes ait fait l'objet de poursuites en Bosnie-Herzégovine. En l'absence de poursuites ou de réparations, les violences sexuelles commises en période de conflit risquaient de compromettre la paix et les perspectives de développement. La nouvelle résolution établissait une stratégie globale prévoyant des moyens à la fois pratiques et théoriques de lutter contre les violences sexuelles commises en période de conflit. La Représentante spéciale a une fois encore mis l'accent sur l'importance pour les pays de s'approprier la résolution et de faire preuve d'initiative et de volonté politique.

L'Envoyée spéciale du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré que le monde ne considérait pas encore le viol commis en temps de guerre comme une priorité majeure. Elle a décrit des exemples atroces de violence sexuelle et les cas de victimes qu'elle avait rencontrés en République démocratique du Congo et en République arabe syrienne. Dans de nombreuses situations de conflit, en l'absence de gouvernement responsable, les agresseurs n'étaient pas tenus comptables de leurs actes et les victimes n'étaient pas protégées. Le Conseil de sécurité devait se décider à intervenir et à apporter de l'aide. Selon la Conseillère juridique de l'organisation Women's Initiatives for Gender Justice, les violences sexuelles devaient être exclues des mesures d'amnistie. C'était aux pays de veiller à ce que justice soit faite, notamment en mettant en place les ressources, les lois et les formations nécessaires, mais leur action devait être complétée par des initiatives internationales efficaces.

Les membres du Conseil ont déclaré avec vigueur qu'il fallait lutter contre l'impunité et renforcer les institutions nationales et les régimes de droit afin que les coupables soient tenus de répondre de leurs actes. Il ne fallait pas oublier que c'était aux tribunaux nationaux qu'il incombait au premier chef de lutter contre l'impunité. Certains ont rappelé le rôle fondamental de la justice pénale internationale, notamment de la Cour pénale internationale. De nombreuses délégations ont rappelé que les femmes pouvaient et devaient jouer un rôle essentiel dans le règlement des

conflits et la consolidation de la paix, et qu'il importait qu'elles soient présentes dans tous les secteurs de la société en tant que parties prenantes, non en tant qu'objets. Il fallait remédier aux causes profondes de ces violences. Certains membres et plusieurs participants non membres du Conseil ont réclamé que des services complets soient fournis aux victimes de violences sexuelles. Certains membres ont fait référence au Traité sur le commerce des armes adopté récemment, qui règlemente les transferts d'armes pouvant servir à commettre des actes de violence contre les femmes et les enfants. Plusieurs membres ont de nouveau demandé que plus de conseillers pour la protection des femmes soient déployés dans les missions des Nations Unies. Les membres ont applaudi l'adoption de la nouvelle résolution et salué le travail accompli par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, dont ils soutiennent le mandat. Certaines délégations ont préconisé que le Conseil de sécurité s'attaque à la question de la violence sexuelle dans le cadre de son mandat, en coopération avec les autres organes des Nations Unies. Les pays concernés devraient jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la violence sexuelle, selon le principe de la primauté de la souveraineté de l'État, et toute initiative visant à éliminer la violence sexuelle, notamment la coopération avec des acteurs non étatiques ou les offres d'assistance, devrait être entreprise en collaboration avec les gouvernements concernés et avec leur consentement sans réserve.

Dans sa résolution [2106 \(2013\)](#), le Conseil a réaffirmé qu'il importait de s'attaquer à la question des violences sexuelles commises en période de conflit armé, le cas échéant, dans le cadre des efforts de médiation, des accords de cessez-le-feu et des accords de paix; prié les entités compétentes des Nations Unies d'aider les autorités nationales à s'attaquer de front au problème de la violence sexuelle dans le cadre des processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration et dans le cadre des dispositifs de réforme du secteur de la sécurité; prié le Secrétaire général et les entités compétentes des Nations Unies d'accélérer la mise en œuvre des procédures de suivi, d'analyse et de communication de l'information; demandé que des conseillers pour la protection des femmes continuent d'être déployés, en application de sa résolution [1888 \(2009\)](#), dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales; et considéré que c'était aux États qu'il incombait au premier chef de respecter et de garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes présentes sur leur territoire et relevant de leur juridiction. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il était essentiel d'associer les femmes à toutes les mesures de prévention et de protection. Enfin, il a salué les engagements pris par les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit dans la Déclaration sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits.

Ressources naturelles

Le 19 juin, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales et ressources naturelles : prévention des conflits et ressources naturelles ». Il a entendu des exposés du Vice-Secrétaire général, du Président de l'Africa Progress Panel, Kofi Annan, de la Directrice générale de la Banque mondiale, Caroline Anstey, et de l'Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rebeca Grynspan.

Le Vice-Secrétaire général a déclaré que l'Organisation des Nations Unies avait renforcé les moyens dont elle disposait pour intervenir sur la question des ressources naturelles, notamment en faisant mieux comprendre le rôle qu'elles jouent dans les processus de paix et dans les activités de médiation. L'Initiative relative au Pacte mondial et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme établissaient une norme mondiale de prévention et de lutte contre les violations des droits de l'homme associées aux activités commerciales. M. Annan a présenté les principales conclusions du rapport 2013 de l'Africa Progress Panel intitulé *Equity in Extractives: Stewarding Africa's Natural Resources for All*. Les gouvernements devaient élaborer des stratégies et des politiques visant à générer des emplois dans l'économie locale, à réduire la pauvreté et à promouvoir la transparence. La communauté internationale devait mettre un frein à l'évasion fiscale des multinationales. M^{me} Anstey a présenté au Conseil les activités de la Banque mondiale portant sur le secteur minier. Présente dans plus de 70 pays, la Banque harmonisait la base de négociation des contrats, veillait à ce que les revenus soient collectés convenablement, gérait les dépenses financées au moyen de ressources naturelles, soutenait les collectivités locales concernées et travaillait avec la société civile, les parlementaires et les médias afin que le principe de responsabilité soit mieux respecté. M^{me} Grynspan a déclaré que le PNUD fournissait des conseils en toute impartialité et aidait les pays à gérer efficacement leurs ressources naturelles en les épaulant dans l'établissement de solides cadres juridiques et politiques. Le PNUD s'efforçait également de veiller à ce que les collectivités locales, en particulier les femmes, ne soient pas mises à l'écart puisqu'il était démontré de plus en plus clairement que les répercussions des activités minières n'étaient pas les mêmes pour les hommes et les femmes. Les avis des membres du Conseil étaient partagés. Certains ont reconnu que l'exploitation illégale des ressources naturelles pouvait contribuer à déclencher, aggraver et alimenter les conflits. D'autres ont souligné que la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles primait et se sont demandés si cette question était du ressort du Conseil de sécurité. Ils ont aussi fait valoir que les gouvernements et le secteur privé pouvaient jouer un rôle important dans la prévention des affrontements dans les pays en conflit et qu'il était possible d'améliorer la transparence du commerce des ressources naturelles et de contrer leur exploitation illicite par des initiatives internationales et régionales privées.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 17 juin, le Conseil a tenu un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, a présenté le douzième rapport annuel du Secrétaire général (S/2013/245). Elle a déclaré qu'il y avait eu des progrès notables, en particulier le dialogue avec les parties au conflit armé et les plans d'action, mais noté des tendances et problèmes nouveaux et alarmants concernant les enfants. Ainsi, la situation en République arabe syrienne, au Mali et en République centrafricaine était préoccupante. Le bureau de la Représentante spéciale lancerait une campagne visant à mettre fin, d'ici à 2016, au recrutement des enfants dans les forces armées des États en situation de conflit armé. Elle a demandé au Conseil de prendre des dispositions pour créer des postes de conseiller pour la protection de l'enfance dans toutes les missions politiques et opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies et signifier clairement aux délinquants que leurs crimes ne resteraient pas impunis.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a souligné le rôle essentiel des conseillers pour la protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix. Satisfait des réussites, il a néanmoins souligné qu'il fallait en faire plus. Le Département des opérations de maintien de la paix était en train de mettre la dernière main aux outils de formation destinés aux Casques bleus avant leur déploiement et de revoir ses directives sur la protection de l'enfance. Yoka Brandt, Directrice générale adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et Greg Ramm, Vice-Président associé de Save the Children, se sont dits préoccupés par l'utilisation d'écoles dans les opérations militaires et par le recours aux armes explosives. M. Ramm a abordé la question des conséquences physiques, psychologiques et sociales de la violence sexuelle sur les enfants. Il a demandé aux États Membres de placer les enfants au cœur de l'action internationale visant à éliminer les violences sexuelles commises en temps de conflit.

Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2013/8), dans laquelle il a notamment affirmé sa volonté de traiter sérieusement le cas des auteurs récidivistes de sévices et de violences contre les enfants en temps de conflit armé, notamment en mettant mieux en œuvre les plans d'action, les dispositions de protection des enfants et les mécanismes de responsabilisation; souligné que c'était aux gouvernements qu'il incombait au premier chef d'offrir secours et protection à tous les enfants touchés par les conflits armés; et condamné une fois de plus avec la même énergie toutes les violations du droit international applicable au recrutement et à l'emploi d'enfants par les parties à un conflit armé ainsi que le re-recrutement, le meurtre et les mutilations d'enfants, les viols et autres violences sexuelles dont ils sont victimes, les enlèvements, les attaques contre les écoles ou les hôpitaux et le refus des parties à un conflit armé d'accorder l'accès des organismes humanitaires.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 (séance récapitulative)

L'après-midi du 27 juin 2013, le Conseil de sécurité a tenu une séance récapitulative privée du type de celles qui sont décrites au paragraphe 36 b) iii) de la note du Président parue sous la cote S/2010/507. Conformément aux articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, plus de 60 États ou entités non membres du Conseil y ont assisté. Le Président avait fait distribuer un document de réflexion avant la réunion, au cours de laquelle les participants ont débattu de plusieurs questions abordées dans le courant du mois. La plupart des membres se sont félicités de la rigueur avec laquelle le Président avait géré les affaires du Conseil, les réunions commençant à l'heure et les orateurs étant invités à être brefs, conformément aux directives formulées dans la note S/2010/507.

Le mois de juin avait été chargé et les principaux thèmes abordés au cours du débat sont énumérés ci-après :

- Certains membres du Conseil, favorables au débat sur les liens entre ressources naturelles et prévention des conflits, ont été déçus que les membres n'aient pu s'entendre sur une déclaration du Président à ce sujet. D'autres ont dit que la question n'était pas du ressort du Conseil et qu'elle devait être débattue par d'autres organes des Nations Unies;
- La plupart des membres du Conseil ont accueilli favorablement les débats sur les violences sexuelles liées aux conflits et sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nombre d'entre eux ont repris à leur compte le thème de la lutte

contre l'impunité et de la responsabilisation des auteurs de délits, soulignant que ces débats avaient contribué à mettre ces questions à l'ordre du jour;

- Plusieurs membres ont souligné l'influence positive qu'avaient eue les décisions du Conseil relatives à la FNUOD;
 - Plusieurs membres du Conseil se sont réjouis à l'idée que la nouvelle mission au Mali, la MINUSMA, allait être bientôt mise en place officiellement, et attendaient avec hâte son premier bilan d'étape. La situation au Liban, en Libye et en République centrafricaine a également été commentée, certains membres espérant que le Conseil prenne des décisions concrètes sur ces questions afin de faciliter la stabilisation de ces pays.
-